Publication examens de
Conseillère en assurance et prévoyance certifiée IAF / Conseiller en assurance et prévoyance certifié IAF

3ème session
5/6 et 17/18 juin 2024

L'IAF, communauté d'intérêts pour la formation dans le domaine financier, publie par la présente les conditions d'examen pour le/la Conseiller/ère en assurance et prévoyance certifié/e IAF comme suit :

Dates et déroulement des examens

Examens écrits	5/6 juin 2024
Examens oraux	17/18 juin 2024

Les examens comprennent les modules suivants :

Module	***Mode d'examen***	***Durée***
Connaissance de la prévoyance	examen écrit en ligne	60 minutes*
Connaissance de l'assurance	examen écrit en ligne	60 minutes*
Conseil en assurance et prévoyance oral	examen oral	30 minutes

Il est possible de passer tous les modules en même temps ou séparément. Des informations plus détaillées sur le déroulement des examens sont disponibles dans le règlement d'examen, ainsi que dans les directives. Ces documents sont téléchargeables sur le site Internet d'IAF (https://www.iaf.ch/fr).
*Les deux examens écrits en ligne se déroulent en un bloc de 120 minutes, sans pause. Si l'on ne s'inscrit qu'à un seul module, l'examen dure 60 minutes.

Taxe d'examen

La taxe d'examen pour l'examen s'élève à	CHF 800.-
seulement examen partiel « Connaissance de la prévoyance »	CHF 250.-
seulement examen partiel « Connaissance de l'assurance »	CHF 250.-
seulement examen partiel « Conseil en assurance et prévoyance »	CHF 500.-

Où s'inscrire et dans quel délai
L'inscription s'effectue exclusivement online sur le site d'IAF. Le formulaire se trouve sur le site www.iaf.ch/fr/> Inscription aux examens
Date limite d'inscription : **1er mars 2024, 14h00** (date et heure de réception de l'inscription en ligne)

Documents d'inscription requis
Lors de votre inscription, veuillez télécharger en pièces jointes les documents suivants:

a) la copie d'une pièce d'identité officielle munie d'une photo
b) les attestations d'équivalence (si demandées)

Renseignements
Pour tout renseignement complémentaire, veuillez-vous adresser aux bureaux d'IAF :

Bureau pour la Suisse romande et italienne:
Neuengasse 20, 3011 Berne, tél. 0848 44 22 22, info-romandie@iaf.ch

Geschäftsstelle für die deutsche Schweiz:
Bernerstrasse Süd 169, 8048 Zurich, tél. 0848 44 22 33, info@iaf.ch

Examens de
Conseillère en assurance et prévoyance certifié IAF / Conseiller en assurance et prévoyance certifiée IAF

3ème session
5/6 et 17/18 juin 2024

Informations pour les candidat-e-s

Procédure d'inscription

L'inscription s'effectue exclusivement online sur le site d'IAF. **Le téléchargement des documents figurant sur la publication est indispensable pour valider votre inscription aux examens.**

Après vérification de votre dossier, vous recevrez une confirmation écrite, Die Rechnung für die Prüfungsgebühr wird nach Anmeldeschluss verschickt Le versement de la taxe doit être effectué sur le compte d'IAF jusqu'à la date de versement indiquée.

Les candidats ne respectant pas la date limite d'inscription ou de paiement ne seront pas admis à l'examen.

Au plus tard **quatorze jours avant le début des examens**, vous recevrez un courrier écrit dans lequel vous seront précisés l'endroit, la date et l'heure des examens, les moyens auxiliaires autorisés, ainsi que la liste des experts.

Examens écrits

Les examens écrits sont constitués d'un questionnaire online. Ils se déroulent dans une salle surveillée et équipée d'ordinateurs. Les ordinateurs ou laptops personnels ne sont ni nécessaires, ni autorisés.

Préparation aux examens

Les sources d'information suivantes peuvent vous être utiles à votre préparation :

- Règlement d'examen et directives, téléchargeables sur https://www.iaf.ch/fr. Vous trouverez dans les directives une définition exacte des objectifs et du contenu de l'examen.
- Des examens oraux fictifs sont disponibles sur www.iaf.ch/fr.
- Des examens écrits fictifs online se trouvent sur https://extranet.iaf.ch/fr/series-zero/connexion

Veuillez noter que les déclarations des professeurs sur ce qui est important ou pas pour l'examen ne revêtent **aucun** caractère obligatoire. **Seuls le règlement et les directives de l'examen sont juridiquement contraignants.**

Pour toute question d'ordre organisationnel, veuillez-vous adresser aux bureaux de l'IAF mentionnés.

Nous vous souhaitons d'ores et déjà une bonne préparation et la réussite à vos examens.

Interessengemeinschaft Ausbildung im Finanzbereich
Communauté d'intérêt pour la formation dans le domaine financier
Comunità d'interessi per la formazione in ambito finanziario
Association for Continuous Education in the Financial Industry
info@iaf.ch, www.iaf.ch